

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

RÈGLEMENT NUMÉRO 680

Avis est par la présente donné que le règlement numéro 680 adopté par le Conseil municipal de la Ville de Saint-Hyacinthe, à la séance du 5 août 2024, intitulé : « **Règlement numéro 680 décrétant l'acquisition de divers lots afin de créer le parc-nature de la Métairie et un emprunt de 6 871 000 \$** », a reçu les approbations suivantes :

- Approbation des personnes habiles à voter, à la suite de la tenue d'un registre à l'hôtel de ville, les 12, 13, 14, 15 et 16 août 2024;
- Approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 18 septembre 2024.

Ledit règlement est déposé au greffe de l'hôtel de ville, situé au 700, avenue de l'Hôtel-de-Ville, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Fait à Saint-Hyacinthe, ce 1 octobre 2024.



Me André Cordeau
Greffier par intérim